

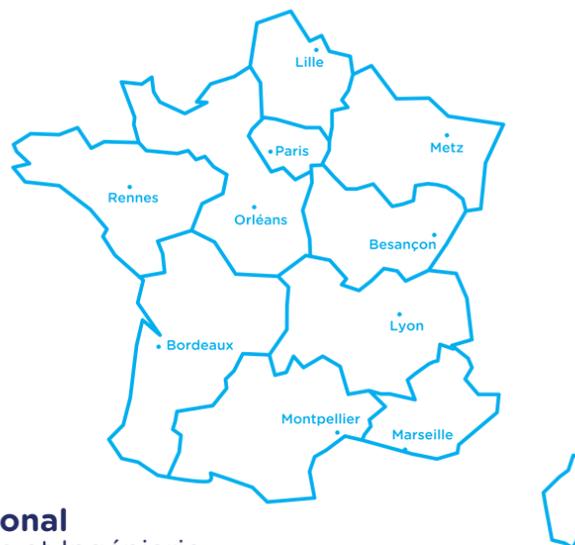
ENTREPRISE FORMATRICE

Charte



DÉVELOPPER
LA FORMATION
DES JEUNES

ANFA
SERVICES
ENTREPRISES



ANFA - référent national
Direction Compétences et Ingénierie
01 41 14 16 86
charte.tutorat@anfa-auto.fr

Délégations régionales

Auvergne - Rhône-Alpes
04 72 01 43 93
lyon-clermont@anfa-auto.fr

Bourgogne - Franche-Comté
03 70 72 12 45
besancon@anfa-auto.fr

Bretagne, Pays de la Loire
02 22 74 14 80
rennes@anfa-auto.fr

Centre-Val de Loire, Normandie
02 18 84 23 63
orleans@anfa-auto.fr

Grand Est
03 55 35 10 70
metz@anfa-auto.fr

Hauts-de-France
03 62 93 02 68
carvin@anfa-auto.fr

Ile-de-France
01 81 88 13 50
guyancourt@anfa-auto.fr

Nouvelle Aquitaine
05 56 85 44 66
bordeaux@anfa-auto.fr

Occitanie
04 34 17 08 22
montpellier@anfa-auto.fr

Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse
04 86 76 15 70
marseille@anfa-auto.fr



www.anfa-auto.fr

ANFA - Juillet 2019



CHARTÉ ENTREPRISE FORMATRICE



I PRÉAMBULE

Les différents accords relatifs à la formation professionnelle des jeunes, traduisent l'importance accordée par la branche au développement quantitatif et qualitatif des formations par alternance.

L'ANFA a ainsi pour mission de concourir au développement de la qualité de la formation des jeunes.

L'entreprise a pour responsabilité de :

- > veiller à la formation et au développement des compétences du jeune salarié sous contrat de travail en alternance, en liaison avec l'organisme de formation
- > permettre aux tuteurs et maîtres d'apprentissage d'exercer correctement leur mission en les faisant bénéficier de formations pédagogiques et technologiques.

À conserver par l'entreprise

I LES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

Dans le contexte des formations par alternance (apprentissage et professionnalisation), l'entreprise s'engage à :

- > **Définir et mettre en œuvre le plan d'action qualité** de la formation des jeunes en entreprise
- > **Définir une organisation** pour l'accueil et la formation des jeunes
- > **Mettre à disposition de l'équipe tutorale** les moyens nécessaires à sa mission et lui proposer des formations lui permettant d'assurer sa mission d'encadrement des jeunes
- > **Participer au bilan proposé par l'ANFA** au terme de la période d'engagement dans la charte

ENGAGEMENTS DE L'ANFA

L'ANFA s'engage à :

- > **Proposer à l'entreprise** un diagnostic de ses pratiques d'accueil, d'intégration et de formation des jeunes,
- > **Apporter son concours à la réalisation d'un plan d'action qualité** en proposant notamment :
 - un accompagnement au management spécifique des alternants,
 - un accompagnement pédagogique et financier pour la professionnalisation de l'équipe tutorale,
 - une participation forfaitaire aux dépenses liées à l'exercice du tutorat,
 - la mise à disposition de l'entreprise de toute information sur les dispositifs de formation.
- > **Valoriser les entreprises** qui s'engagent dans la signature de la charte

Fait à le

Pour l'entreprise,

Pour l'ANFA
Stéphane RIVIÈRE, Président

Bernard GUYOT, Premier Vice-Président

À transmettre à l'ANFA

I LA DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT ENTREPRISE

Je soussigné(e)

M./Mme.....

Fonction dans l'entreprise :

.....

s'engage, suite à un bilan proposé par l'ANFA, à mettre en œuvre les engagements qui figurent en annexe de la charte entreprise formatrice

Fait à le

Pour l'entreprise

Pour l'ANFA

Cadre réservé à l'entreprise

Raison sociale :

Adresse :

CP/Ville :

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Numéro charte : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

